

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 1100, rue St-Omer à Lévis, **le mercredi sept (7) octobre deux mille quinze à 17h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Mario Fortier, Vice-président
M. Michel Turner, Administrateur
Mme Ann Jeffrey, Administratrice
M. Pierre Lainesse, Administrateur
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Directeur général adjoint
Mme Francine Marcoux, trésorière

SONT ABSENTS :

M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C

-ORDRE DU JOUR-

***** **PÉRIODE DE QUESTIONS** *****

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire *** **en début** *** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Excuses de(s) administrateur(s) absent(e)s
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 24 septembre 2015
4. Adoption des propositions d'amélioration de service période Hiver 2015-2016
5. Abrogation de la résolution 2015-127 «Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Parc Relais Bus des Rivières, sis aux 275 route des Rivières, quartier Saint-Nicolas (Lévis)»

6. Levée de l'assemblée

1.- Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2015-131-

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey
appuyé par Madame Nathalie Plante

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du mercredi 7 octobre 2015 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

2.- Excuses de(s) administrateur(s) absent(e)s

- RÉSOLUTION 2015-132-

ATTENDU QUE : l'article 19 de la loi sur les Sociétés de transport en commun stipule qu'un membre du conseil d'administration peut perdre son statut d'administrateur s'il fait défaut d'assister à deux (2) assemblées consécutives et qu'il n'est pas excusé de ses absences par le Conseil d'administration lors de la troisième assemblée qui suit;

ATTENDU QUE : Madame Nathalie Plante a prévenu le secrétaire et/ou le Président du Conseil d'administration de son absence lors des assemblées ordinaires du 27 août et 24 septembre 2015;

ATTENDU QUE : le Conseil d'administration juge qu'il y a lieu d'excuser Madame Nathalie Plante;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

QUE ce Conseil excuse les absences de Madame Nathalie Plante lors des assemblées ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis tenues les 27 août et 24 septembre 2015.

Adoptée.-

3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 24 septembre 2015

- RÉSOLUTION 2015-133-

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 24 septembre 2015 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

4.- Adoption des propositions d'amélioration de service : période Hiver 2015-2016

- RÉSOLUTION 2015-134-

CONSIDÉRANT QUE: le déploiement progressif du nouveau réseau de la STLévis implique des améliorations ponctuelles jusqu'à sa réalisation complète;

CONSIDÉRANT QUE: les modifications proposées concernent :

1. Des ajustements de temps de passage réels moyens sur chacun des tronçons par direction et sur chacune des plages horaires journalières (hors-pointe, soir et fin de semaine) sur les parcours Lévisien 2 et 15 Pintendre (Lévis).

2. Des ajustements sur certains temps de passage du Lévisien 3 avant la période de pointe PM en semaine (lundi au vendredi) et lors des retours des parcours Taxibus T22 et T-23 les samedis et dimanches.
3. Des modifications sur le tracé du parcours 19 Breakeyville dans les deux directions aller et retour.
4. Des ajustements des heures de passage lors des départs et retours sur les parcours Lévisien 1, 27R et 35R les soirs et les fins de semaine considérant que le Lévisien 2 aura une fréquence aux 30 minutes.
5. Le déplacement du départ de 6h53 à 6h43 du parcours 65 Saint-Lambert-de-Lauzon dans le but d'arriver plutôt au PRB des Rivières, quartier Saint-Nicolas (Lévis) et améliorer la correspondance avec les parcours L-1, L-3 et EOQ (Express Chaudière-Ouest Québec Centre-ville).
6. L'ajout d'un départ en période de pointe AM du lundi au vendredi sur les parcours 22 St-Nicolas/Bernières, 23 St-Nicolas Village et Express Québec Centre Ville.
7. La réduction du parcours 43 Express/ 60 Express . Le tracé débute à la Station Plante (intersection des Rivières) pour les allers en AM et termine en PM à cet endroit au lieu de poursuivre leurs courses au Terminus Lagueux.

CONSIDÉRANT : la recommandation de la direction de l'Exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte les propositions d'amélioration de service ci-dessus.

QUE les améliorations/modifications de service présentées entrent en vigueur à compter du lundi 7 décembre 2015;

QUE ce Conseil autorise, sur la base des informations contenues dans la fiche de prise de décision (FPD DEX-2015) la Direction de l'Exploitation à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires et la livraison du service de transport collectif;

QUE ces modifications, conformément à l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* soient communiquées à la population à partir de la semaine du 9 novembre 2015.

Adoptée.-

5.- Abrogation de la résolution 2015-127 «Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Parc Relais Bus des Rivières, sis aux 275 route des Rivières, quartier Saint-Nicolas (Lévis)»

- RÉSOLUTION 2015 –135-

CONSIDÉRANT QUE : la résolution 2015-127 autorisait la direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Parc Relais Bus des Rivières, sis au 275 de la route des Rivières, quartier Saint-Nicolas (Lévis) pour une durée de un (1) an ou deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE: le contrat de déneigement de ce Parc Relais Bus d'un mandat de 5 800 \$ annuellement est arrivé à échéance le 30 avril 2015;

CONSIDÉRANT QU' : il y a possibilité de négocier un contrat de gré à gré aux mêmes conditions que celles qui prévalaient à l'hiver 2014-2015 avec le même entrepreneur puisque le coût du contrat est inférieur à 25 000\$;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Madame Nathalie Plante
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE ce Conseil abroge la résolution 2015-127 autorisant la direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du Parc Relais Bus des Rivières, sis au 275 de la route des Rivières, quartier Saint-Nicolas (Lévis) pour une durée de un (1) an ou deux (2) ans.

Adoptée.-

6.- Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2015-136-

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois